

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****PUY-DE-DOME****REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX****Délibération n° 2024 / 11****Séance du 12 AVRIL 2024****NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
11	8	9

Date de la convocation : 29 MARS 2024

Le **DOUZE AVRIL DEUX MIL VINGT-QUATRE**, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HÉRITIER, Maire, Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, adjoints, Jérôme RENOUARD, Stéphane BÉAL, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF, Robert SERVIER,

Absents : Valérie BUISSON et Christophe DEMONCHY.

Représenté : Pierre LOISEAU a donné pouvoir à Robert SERVIER.

Secrétaire de séance : Stéphane BÉAL.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2024.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de voter les taux d'imposition pour 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39,45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	142,29 %
Taxe d'habitation :	9,81 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 15 avril 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	2	0

Le Maire,
Alain HÉRITIER

